



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Armement de la marine nationale

Question écrite n° 34882

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de Mme la ministre des armées sur le nombre et la qualité des navires de la marine nationale. En effet, il y a 15 ans, le rabotage du programme de frégates Horizon (destroyers construits avec l'Italie) en abandonnant pour des raisons budgétaires la construction de deux bâtiments, qui auraient dû remplacer les frégates antiaériennes Cassard (1988) et Jean Bart (1991), fut une grave erreur, tout le monde en convient aujourd'hui. Or Rome, qui mène une politique beaucoup plus volontariste que Paris en matière de soutien à son industrie navale (10 FREMM construites pour la *marina militare* sur 10 commandées et seulement 8 pour la marine nationale sur 17 initialement programmées), s'oriente désormais vers le développement d'un nouveau modèle de navire pour assurer la relève de ses destroyers Durand de la Penne. Les deux bâtiments lourds adaptés à la défense aérienne et à la DAMB du projet DDX italien s'apparentent à des croiseurs, une catégorie de navire dont ne dispose plus la *marina militare* depuis le désarmement des Andrea Doria et Caio Duilio et la France depuis le désarmement des Colbert et Jeanne d'Arc. Les dimensions portent pour l'heure sur des unités de 175 mètres de long pour 24 mètres de large, environ 10 000 tonnes et capables d'atteindre 30 nœuds avec une autonomie de 8 000 nautiques. Ils seront équipés d'un canon de 127 mm à l'avant, de deux canons de 76 mm à chaque bord, un canon de 76 mm sur le hangar à l'arrière, d'un ou deux CIWS, d'une capacité d'emport de 48 à plus de 80 missiles, ainsi que 24 torpilles. Les Italiens semblent bien décidés à assurer la succession de leurs deux vieux *destroyers* par des bâtiments polyvalents de nouvelle génération aussi imposants que puissants. Aussi, compte tenu du réarmement mondial actuel et des économies d'échelles induites par le projet italien, avec qui la France a désormais une habitude de construction commune, il lui demande si le Gouvernement envisage de s'associer avec l'Italie et de construire au moins deux navires de ce type afin d'augmenter le nombre et l'armement de la marine nationale et d'éviter le déclassement de la France compte tenu de son important territoire ultramarin à défendre.

Texte de la réponse

Le format de la Marine nationale comprend 4 frégates de premier rang spécialisées dans la défense aérienne : ce format sera assuré par deux frégates type Horizon développées en collaboration avec l'Italie dans les années 2000 et deux frégates multi-missions de type FREMM avec des capacités renforcées dans le domaine de la défense aérienne (Alsace et Lorraine qui seront admises au service actif en 2022 et 2023). L'Italie dispose pour sa part d'un format à 4 frégates spécialisées en défense aérienne, mais elle n'a pas encore remplacé ses deux frégates les plus anciennes et envisage de le faire avec le programme DDX à l'horizon de la fin de la décennie. Les frégates Horizon disposent encore d'un potentiel important, qui sera régénéré en 2028-2029 à l'occasion de leur rénovation à mi-vie. Cette opération pourrait être menée en coopération avec l'Italie et une étude a été lancée sous la coordination de l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAr) pour en cerner la faisabilité. La modernisation de ces deux bâtiments permettra de pérenniser les capacités d'escorte du groupe aéronaval et de maîtrise des espaces aéromaritimes, tout en maintenant un format équilibré entre les différentes composantes de la Marine nationale. Pour ces raisons, il n'est pas envisagé à ce stade de s'engager dans une coopération sur le programme DDX. Par ailleurs, la coopération avec l'Italie est menée à un stade

avancé avec le programme des bâtiments ravitailleurs de force, qui reprennent le design du navire italien Logistic support ship (LSS) Vulcano, adapté aux besoins de la Marine française.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34882

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 décembre 2020](#), page 9082

Réponse publiée au JO le : [23 mars 2021](#), page 2566